



Communiqué de presse
6 mars 2025

Nouvel accord QVCT pour le Groupe STEF au service d'une synergie collective

Le Groupe STEF a signé avec trois organisations syndicales représentatives des salariés un nouvel accord relatif à la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) en France. Couvrant une durée de cinq ans., il vise à poursuivre et renforcer les engagements déjà pris afin d'offrir un cadre professionnel toujours plus accueillant et inclusif, en phase avec les principes de responsabilité sociale de l'entreprise.

Jean-Yves Chameyrat, directeur des ressources humaines du Groupe STEF, déclare : *« La qualité de vie et des conditions de travail ainsi que l'égalité professionnelles sont des axes stratégiques pour le Groupe STEF. Cet accord est une réponse aux nouvelles attentes de nos collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'à la problématique d'attractivité de nos métiers dans le secteur du transport et de la logistique. Il propose de nouvelles mesures significatives qui nous permettront de construire un cadre de travail où chacun et chacune se sent valorisé et motivé. Enfin, il contribuera également à la performance globale de l'entreprise. »*

L'accord porte sur sept thèmes dont la mixité et l'égalité professionnelle femme/homme, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, les conditions de travail et les secondes parties de carrière. Parmi les nouveautés :

- **L'intégration dans l'accord de la démarche MIX'UP qui a pour objectif augmenter de 25 % la part des femmes dans les effectifs d'ici à 2030.** Pour cela, elle s'appuie sur cinq engagements : accroître la mixité dans les équipes, garantir une intégration et une évolution de carrière équitables, favoriser l'équilibre vie professionnelle /vie personnelle, adapter nos conditions et environnements de travail et changer l'image de nos métiers.
- **La mise en place de différentes mesures permettant à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices quel que soit son âge, son sexe et son poste de pouvoir concilier sa vie professionnelle et personnelle :**
 - ✓ 1 jour d'absence rémunéré par semaine (pendant un mois) pour les collaboratrices de retour de congé maternité permettant une reprise à temps partiel rémunéré à temps plein,
 - ✓ 3 jours d'absence rémunérés par an pour les salariés proches aidant,
 - ✓ 1 jour d'absence rémunéré par mois pour les collaboratrices atteintes d'endométriose,
 - ✓ 2 jours d'absence rémunérés pour les femmes subissant une fausse couche et pour leur conjoint,
 - ✓ Engagement de l'entreprise à abonder à 100% le nombre de jours offerts par les salariés « donateurs » à un ou une collègue dont le conjoint ou l'enfant est gravement malade. Pendant cette période, celui-ci ou celle-ci bénéficiera de son salaire, de sa couverture santé et continuera à acquérir des congés payés,
 - ✓ 15 jours d'absence rémunérés / an pour les salariés désirant intégrer la réserve militaire.

- **La poursuite des actions entreprises en matière d'environnement de travail et la mise en place de matériel permettant de limiter le poids des colis la hauteur des palettes.**
A titre d'exemple : poursuite du déploiement d'une table de mise à niveau permettant d'effectuer des opérations de prélèvement ou de dépose de colis en position basse sans se baisser, grâce au rehaussement progressif des palettes. Elle offre une position plus naturelle en utilisant un système entièrement mécanique combiné qui permet à la fois de mettre à niveau de manière progressive les colis grâce à des ressorts et de tirer les palettes grâce à un système de roulement et de guidage au sol.
 - **Pour la seconde partie de carrière : la mise en place de dispositions relatives à la retraite progressive avec la possibilité de percevoir son indemnité de départ en retraite pour compenser la perte de revenu lié au temps partiel.**
La possibilité pour les ouvriers de pouvoir bénéficier de la conversion en temps de leur indemnité de départ en retraite, ce qui leur permettrait de partir plus tôt à la retraite.
-

À propos du Groupe STEF - www.stef.com

STEF est un *pure player* de la supply chain alimentaire. Notre mission est d'approvisionner les populations en produits alimentaires. Une responsabilité majeure qui s'appuie sur une histoire riche de plus de 100 ans. Aujourd'hui, STEF réunit un ensemble d'expertises qui en fait le leader européen des services de transport et de logistique sous température contrôlée dédiés aux produits alimentaires. Avec nos clients de l'industrie, de la distribution et de la restauration hors-domicile, nous œuvrons pour construire une supply chain toujours plus agile et connectée en réponse aux évolutions des modes de consommation et à la transformation des canaux de distribution, du commerce de proximité, à la grande surface et au e-commerce. Nous développons nos activités de transport, de logistique et de conditionnement en conciliant les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux. STEF compte plus de 22 000 collaborateurs et plus de 280 sites implantés dans 8 pays européens. En 2024, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros.